

# AMAP DES VOLONTAIRES

## CONTRAT PAIN 2023-2024

Par la signature de ce contrat, **Je, soussigné(e), adhérent(e) de l'AMAP des Volontaires**, ayant réglé ma cotisation pour l'année 2023-2024 (cf. bulletin d'adhésion 2023-2024)

Prénom, Nom	Email (en majuscule)	Téléphone	Adresse

*Si vous souscrivez à plusieurs, merci de préciser les noms et emails des deux bénéficiaires.*

Je souscris un **abonnement pour un contrat pain d'octobre 2023 à septembre 2024**. Je m'engage à mentionner au boulanger partenaire et aux autres membres de l'AMAP mes satisfactions et insatisfactions, à venir chercher mon pain chaque semaine sur le lieu de distribution des paniers. En cas d'absence l'adhérent.e devra trouver une solution pour récupérer son pain. Aucun remboursement ne pourra être effectué par les champs des possibles ou par l'AMAP Volontaire.

### En contrepartie, Rémi Duplay,

Adresse : 18, rue des moulins, Les Millonets – 95510 Vienne-en-Arthies

Téléphone : 06 65 06 20 87

Email : remi.duplay@free.fr

Signataire d'un contrat d'entrepreneur salarié avec la structure mentionnée ci dessous :

#### SCIC-SARL "Les Champs des Possibles"

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenaux-la-Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr



#### s'engage à :

- **livrer chaque semaine prévue, du pain produit à partir du blé d'une ferme partenaire (La Bergerie de Villarceaux), issu de l'agriculture biologique sous la mention « Nature et Progrès », et moulue à la meule de pierre**
- **livrer les pains fabriqués du jour et cuits dans le four à pain de la ferme**
- **donner régulièrement des nouvelles,**
- **accueillir les adhérents à la ferme et faire visiter le four,**
- **être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,**
- **mentionner aux membres abonnés de l'AMAP les difficultés rencontrées.**

## CALENDRIER DE LIVRAISON

N°	Date	Pain	PT(*)	N°	Date	Pain	PT(*)	N°	Date	Pain	PT(*)
1	lun. 2 oct. 23	X	PN5	11	lun. 22 janv. 24	X	PN5	21	lun. 24 juin 24	X + M	PN5
2	lun. 9 oct. 23	X	PG5	12	lun. 29 janv. 24	X + M	PG5	22	lun. 1 juil. 24	X	PG5
3	lun. 16 oct. 23	X + M	PNR	13	lun. 5 févr. 24	X	PNR	23	lun. 8 juil. 24	X	PNR
4	lun. 6 nov. 23	X	PIG	14	lun. 12 févr. 24	X	PIG	24	lun. 15 juil. 24	X + M	PIG
5	lun. 13 nov. 23	X	PE5	15	lun. 26 févr. 24	X + M	PE5	25	lun. 19 août 24	X	PE5
6	lun. 20 nov. 23	X	PN5	16	lun. 11 mars 24	X	PN5	26	lun. 26 août 24	X + M	PN5
7	lun. 27 nov. 23	X + M	PG5	17	lun. 18 mars 24	X	PG5	27	lun. 2 sept. 24	X	PG5
8	lun. 4 déc. 23	X	PNR	18	lun. 25 mars 24	X + M	PNR	28	lun. 9 sept. 24	X	PNR
9	lun. 11 déc. 23	X + M	PIG	19	lun. 10 juin 24	X	PIG	29	lun. 16 sept. 24	X	PIG
10	lun. 15 janv. 24	X	PE5	20	lun. 17 juin 24	X	PE5	30	lun. 23 sept. 24	X + M	PE5

(\*) PT : Pain tournant

**Veillez compléter et signer le verso**

**AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) des Volontaires**

Siège social : c/o Foyer de l'Avre, 17 rue de l'Avre, Paris 15<sup>ème</sup> (v2)

## LES PAINS ET LEUR PRIX

Type de pain	Poids	Code	Prix unitaire	Prix total	VOTRE COMMANDE	
					Nb de pain(s)	Prix total
Pain nature	500 g	PN5	3,30 €	99,00 €		
	800 g	PN8	5,00 €	150,00 €		
Pain aux graines	500 g	PG5	3,80 €	114,00 €		
Pain raisins-noisettes	500 g	PNR	5,50 €	165,00 €		
Pain intégral 5G [1]	500g	PIG	4,40 €	132,00 €		
Pain de petit épeautre	500 g	PE5	5,50 €	165,00 €		
Pain tournant [2]	500 g	PT5		135,00 €		
Pain spécial du mois [3]	500 g	PM5	5,50 €	55,00 €		
				<b>TOTAL</b>		

[1] **Intégral 5G** : pain à la farine intégrale et aux 5 graines : lin, millet, tournesol, sésame, chia

[2] **Pain tournant** : chaque semaine l'un des 5 pains de 500g à tour de rôle

[3] **Pain spécial du mois** : expérimentation avec diverses farines, fruits secs, épices... au gré des trouvailles ou des suggestions des AMAPien-nes... prévu à la dernière distribution du mois (10 distributions).

## LES MODALITES DE PAIEMENT

Vous réglez en		Montant du chèque	montant
<input type="checkbox"/>	2 chèques (tirés en octobre et février)	n°1 : 40 % du total	
		n°2 : 60 % du total	
<input type="checkbox"/>	3 chèques (tirés en octobre, février et juin)	n°1 : 40 % du total	
		n°2 et n°3 : 30 % du total	
<input type="checkbox"/>	6 chèques (tirés en octobre, décembre, février, avril, juin et août)	n°1 et n°2 : 20 % du total	
		n°3 à n°6 : 15 % du total	

**Vos chèques sont à libeller à l'ordre de : Les Champs des possibles.**

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, l'un conservé par le boulanger, l'autre par l'adhérent-e.

Fait à Paris le	
<b>Adhérent-e de l'AMAP Volontaires</b>	<b>Le boulanger</b>
Nom	<b>Rémi Duplay</b>
Signature	
Nom du représentant légal des Champs des Possibles	
Signature	